



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Département de sociologie

Le mémoire de maîtrise en sociologie

Le mémoire de Maîtrise universitaire disciplinaire est, en général, thématiquement lié à un(e) professeur(e) du département. Le mémoire donne droit à 24 crédits. Il s'agit d'un travail conséquent combinant des connaissances théoriques et méthodologiques. L'ampleur à prévoir est d'environ 120'000 signes (espaces inclus), c'est-à-dire une soixantaine de pages environ.

La défense est organisée selon le règlement facultaire. L'évaluation du mémoire fait l'objet d'un examen qui porte sur le travail écrit, ainsi que sur sa soutenance orale ; elle est sanctionnée par une seule note comprise entre zéro (nul) et 6 (très bien). Les crédits du mémoire sont acquis uniquement si la note attribuée est égale ou supérieure à 4. En cas d'échec, une nouvelle version du travail écrit peut être soutenue, sous réserve du délai d'obtention de la maîtrise universitaire. Un second échec est éliminatoire.